



Ligue Suisse des Droits Humains – Genève
Rue des Savoises 15 - 1205 Genève
lsdh.geneve@gmail.com - <https://lsdh-ge.ch>



Association des juristes progressistes - AJP
1200 Genève
contact@ajp-ge.ch - <https://ajp-ge.ch/>

COMMUNIQUE COMMUN LSDH-GE et AJP-GE

Genève, le 29 juillet 2024

La ligue Suisse des Droits Humains – Genève (LSDH-GE) et l'Association des juristes progressistes (AJP-GE) ont pris connaissance avec grande satisfaction de la décision rendue par le Tribunal fédéral confirmant l'illégalité de la prise ADN et de sa conservation concernant le jeune militant du climat connu comme « Jérémy ».

Elles tiennent cependant à exprimer leur profonde consternation quant aux pratiques illégales des autorités genevoises, pratiques destinées semble-t-il de surcroît à criminaliser les militantes et les militants, notamment celles et ceux qui manifestent en faveur du climat.

Qu'il ait fallu que Me Olivier Peter recoure auprès de la plus haute juridiction suisse pour faire constater les violations des droits de Jeremy est accablant pour Genève et nous invitons le Ministère public à enquêter sans délai et les autorités responsables à agir pour que de telles pratiques soient proscrites et sanctionnées.

En effet, Jeremy n'est pas le seul militant dont l'ADN a été prélevé illégalement à la suite d'une action ou manifestation. Une action collective contribuerait à mieux garantir la probité des autorités, à protéger les droits des personnes prévenues et plus largement à défendre le droit de manifester.

A cette fin, la LSDH-GE et l'AJP-GE invitent toute personne dont l'ADN a été prélevé dans de telles circonstances à les contacter à l'adresse lsdh.geneve@gmail.com en mentionnant « ADN » dans l'objet du message.

En restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Pour la LSDH-GE :
Cathy Day, membre du comité

Pour l'AJP-GE :
Clémence Jung, coprésidente